



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 2 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi deux juillet à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :
25/06/2021

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 30

Conseillers votants : 35

M. François OUZILLEAU, Maire,

Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Léocadie ZINSOU, M. Hervé HERRY, Mme Nicole BALMARY, Mme Catherine DELALANDE, Adjoint

M. Christopher LENOURY, Mme Evelyne HORNAERT, M. Titouan D'HERVE, Mme Sylvie GRAFFIN, M. Youssef SAUKRET, Mme Paola VANEGAS, M. Antoine RICHARD, Mme Marie-Christine GINESTIERE, M. Denis AIM, Mme Zahia GASMI, M. Olivier VANBELLE, Mme Marjorie HARDY, M. Raphaël AUBERT, Mme Nathalie CHESNAIS, M. Eric FAUQUE, Mme Blandine RIPERT, Monsieur Pierre FRANSCSCHINA, Mme Lorine BALIKCI, M. David HEDOIRE, M. Gabriel SINO, Mme Bérénice LIPIEC, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Yves ETIENNE à Mme Dominique MORIN
Mme Patricia DAUMARIE à Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE
M. Jean-Marie M BELO à M. Jérôme GRENIER
Mme Lydie BRIOULT à M. François OUZILLEAU
Mme Fanny FLAMANT à M. David HEDOIRE

Absents :

Secrétaire de séance : Sylvie GRAFFIN

N° 061/2021

Rapporteur : Jérôme GRENIER

OBJET : Tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, il appartient au Conseil municipal de créer et de supprimer les emplois de la commune.

Compte tenu des nécessités des services, il convient de modifier régulièrement le tableau des effectifs pour prendre en compte les évènements suivants : recrutements suite à une offre d'emploi, les mouvements du personnel (mutation, retraite, fin de contrat, démission, mise à jour suite à une nomination par avancement de grade, par promotion interne...).

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- ADOPTE les modifications présentées dans le tableau ci-annexé.

Ressources humaines et finances

Avis favorable

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus

Le registre dûment signé

Pour extrait conforme,



Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).



Tableau des effectifs

- **Emplois fonctionnels**

	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont à temps non-complet
Emplois fonctionnels			
Directeur Général des Services	1	0	

- **Filière Administrative**

	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont à temps non-complet
Catégorie A			
Attaché principal	2	1	
Attaché	6	5	
Catégorie B			
Rédacteur principal 1ère classe	3	3	
Rédacteur principal 2ème classe	2	1	
Rédacteur	11	10	
Catégorie C			
Adjoint administratif principal 1ère classe	7	7	
Adjoint administratif principal 2ème classe	11	10	
Adjoint administratif	17	16	

- **Filière Technique**

	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont à temps non-complet
Catégorie A			
Ingénieur	2	1	
Catégorie B			
Technicien principal 1ère classe	3	3	
Technicien principal 2ème classe	3	2	
Technicien	7	6	
Catégorie C			
Agent de maîtrise principal	22	21	
Agent de maîtrise	10	8	
Adjoint technique principal 1ère classe	25	24	
Adjoint technique principal 2ème classe	56	54	9
Adjoint technique	54	51	17

- **Filière Animation**

	Effectifs budgétaires	Effectifs Pourvus	Dont à temps non-complet
Catégorie B			
Animateur principal 1ère classe	1	1	
Animateur	4	3	
Catégorie C			
Adjoint d'animation principal 1ère classe	1	0	
Adjoint d'animation principal 2ème classe	6	5	
Adjoint d'animation	5	3	

- **Filière Culturelle**

	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont à temps non-complet
Catégorie A			
Attaché de conservation du patrimoine principal	1	1	
Attaché de conservation du patrimoine	1	1	
Catégorie B			
Assistant de conservation principal 1ère classe	1	1	
Assistant de conservation	2	2	
Assistant d'enseignement artistique	1	0	
Catégorie C			
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	1	1	
Adjoint du patrimoine	2	2	

- **Filière Sociale**

	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont à temps non-complet
Catégorie A			
Assistant socio-éducatif	2	2	
Catégorie C			
ATSEM principal de 1ère classe	6	6	1
ATSEM principal de 2ème classe	3	3	

- **Filière Sportive**

	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont à temps non-complet
Catégorie B			
Educateur APS principal 1ère classe	3	3	
Educateur APS principal 2 ^{ème} classe	1	1	

- **Filière Police**

	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont à temps non-complet
Catégorie B			
Chef de service de Police municipale	4	2	
Catégorie C			
Brigadier-Chef principal	5	4	
Gardien-Brigadier	10	7	



Ville de Vernon
EN NORMANDIE

Tableau des effectifs – Détail des mouvements

CREATION

- **Filière Technique**

Adjoint technique	3 postes	Temps non-complet
-------------------	----------	-------------------

- **Filière Police municipale**

Chef de service PM	2 postes	Temps complet
--------------------	----------	---------------

SUPPRESSION

- **Filière Technique**

Ingénieur	1 poste	Temps complet
Agent de maîtrise principal	1 poste	Temps complet
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1 poste	Temps complet
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe 33,83/35 ^{ème}	1 poste	Temps non-complet
Adjoint technique 31,20/35 ^{ème}	1 poste	Temps non-complet

- **Filière Sociale**

ATSEM principal 2 ^{ème} classe	1 poste	Temps complet
---	---------	---------------